



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET DE VENTE (1/4 pages)

1 / ORGANISATION

Le Raid Orientation DROP ZONE GIRLS est organisé par l'association Cap Women Organisation (association Loi de 1901 N°W641006882), et se déroulera le **Dimanche 18 MAI 2025** au Départ du Village de Saint Pée Sur Nivelles (64310). Cet événement n'est pas une Course et ne comporte aucun classement.

Format* et profil* du parcours de cette Edition 2025 (*donné à titre indicatif, sujet à modification par l'organisation jusqu'au jour de l'épreuve) : Parcours en itinérance de 15 km environ avec le Dénivelé suivant **D+ 416 m et D- 454 m** (*données non contractuel)



2 / LE CONCEPT

Ce Raid permet de s'entraîner à l'Orientation et à la lecture de carte (pas de balisage ou très peu).

Les Participantes sont transférées (les yeux bandés) par bus (ou minibus) sur le site de départ, tenu secret !

À leur arrivée sur « zone », il leur est remis une Feuille de Route, mentionnant par coordonnées géographiques (Longitude et Latitude) : caps et distances, le lieu où elles se trouvent, les points de Balises à trouver, les points des CP (Contrôle Passage) et le lieu exact d'Arrivée.

Le DROPZONE GIRLS est un entraînement au Raid-Orientation, normalement réservé aux Femmes Adultes, MAIS NOUVEAU pour cette édition 2025, les hommes pourront s'inscrire pour constituer des équipes MIXTES, de plus cet événement n'est pas une Compétition et donc sans Classement :

Cependant, les horaires de départ et d'arrivée de l'équipe peuvent-être enregistrés à la demande des participantes, permettant si souhaiter de connaître le temps réalisé pour effectuer le parcours (donné à titre uniquement indicatif, personnel et non obligatoire).

3 / L'OBJECTIF

Parcourir les 15 km de l'épreuve (environ : km donné à titre indicatif pour cette Édition 2025) dans l'ordre des CP et dans une « fourchette horaire maximum » déterminée par l'organisation, en trouvant des Balises, et en y apposant leur marque respective sur un Carton prévu à cet effet, **en Trail ou Marche Active**.

POUR QUI ?

Ce Raid est accessible aux « débutantes » dans la pratique de ce type d'ÉPREUVE, mais étant tout de même sportives et dynamiques pour pouvoir effectuer le parcours en courant ou en marchant assez rapidement.

Cette épreuve n'exige pas de niveau expérimenté, toutefois il est conseillé de pratiquer une activité sportive régulière et d'être en bonne santé. Pour attester de cela l'organisation demande à chaque participante de fournir un certificat Médical de non-contre-indications à la pratique des activités sportives pratiquées durant l'évènement (suivant le modèle demandé par l'organisation), soit de la course d'orientation, du trail ou de la marche active. Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an. **Distance** : 15 Km environ (non contractuel et sous réserve de modifications), le parcours reste secret jusqu'au jour de l'épreuve.

Il est basé sur des valeurs fondamentales du sport : le respect des autres participantes, des personnes bénévoles, et tout particulièrement de la nature.

4 / L'ÉQUIPE

Le Raid DROP ZONE GIRLS, est ouvert aux équipes 100% Féminines ou Mixtes (+ de 18 ans)

Pour les équipes 100% FÉMININES : Chaque équipe doit être composée de 2 pers au minimum et pouvant compter jusqu'à **4 personnes** maximum.

Seules les équipes complètes, soit les équipes de 2 personnes minimum pourront prendre le départ.

NOUVEAU cette année : Pour les équipes Mixtes* : Chaque équipe doit être composée de 2 pers au minimum et pouvant compter jusqu'à **4 personnes** maximum et

respecter les options de formats suivant (*tout manquement à cette règle de composition des équipes mixtes, entrainera systématiquement l'annulation de celles-ci et l'application de pénalité financières en retenue de votre remboursement soit un forfait de 30€ / équipe + les frais de transaction NJUKO non remboursable)

- Inscription d'une équipe de 2 personnes = **Obligatoirement 1 femme + 1 homme**
- Inscription d'une équipe de 3 personnes = **Obligatoirement 2 femmes + 1 homme**
- Inscription d'une équipe de 4 personnes = **Obligatoirement 2 femmes + 2 hommes ou 3 femmes et 1 homme**

Seules les équipes complètes, soit les équipes de 2 personnes minimum pourront prendre le départ.

Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours ensemble soit par 2 ou 3 ou 4 suivant la composition de l'équipe (1 balise de Géolocalisation est fournie par équipe) et respecter l'ensemble des règles imposées par l'Organisation, ainsi que le code de la route.

5 / PROGRAMME

Dimanche 18 MAI 2025 : Heure de convocation annoncée ultérieurement (environ 5 jours avant l'épreuve), prévoir une arrivée tôt le matin vers 6h30 environ pour les premières convocations.

RDV au Village Départ de SAINT PEE SUR NIVELLES (64310), récupération des Dossards et vérifications administratives (vérifications du matériel obligatoire demandé par l'organisation et dépôt du chèque de cautions pour la mise à disposition de la balise de Géolocalisation), puis transfert en bus vers le point de départ du parcours.

SUR ZONE : remise du Document de Route et c'est parti .../

Programme, Horaires, Parcours, distance, dénivelé et Disciplines pouvant être soumis à modification (météo). Pour infos : Pas de douche à l'arrivée.

6 / RAVITAILLEMENT

L'organisation met à disposition UN (1) ravitaillement en eau et en fruits sur le parcours et une boisson offerte à l'arrivée.

7 / EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES EPREUVES (à porter par vos soins) :

- Des chaussures de sport adaptées à la pratique de la C.O et du Trail ou Marche active en terrain naturel et adaptées aux conditions météo du jour !

Par Personne : 1 sac à dos comprenant Obligatoirement :

- 1 Gourde (**01 litre de boisson au minimum** par personne remplie pour le départ)
- Son propre Gobelet réutilisable / verre pliable ou autre (pouvant recevoir des contenus froid ou chaud)
- Barres de céréales ou autre.
- 1 vêtement de pluie (type poncho)
- 1 téléphone portable par personne, dans une housse étanche (suivant les conditions météo du jour) et suffisamment chargé pour tenir allumer durant la totalité de l'épreuve

Par Equipe

- **1 boussole d'orientation** (au minimum) - **Obligatoire**
- 1 Règle et crayon(s), stylos ou feutres fins indélébiles et effaçables (recommandé)
- **1 carte IGN au 25.000 / N° 1245 OT** - **Obligatoire**
- 1 grand porte-carte (type état-major) (recommandé)
- 1 trousse de soins d'urgence comprenant au minimum un désinfectant, des pansements... - **Obligatoire**
- 1 Couverture de Survie - **Obligatoire**

Ce matériel sera contrôlé lors des vérifications techniques. Les Participantes seront seules responsables de la fiabilité et de la conformité de leurs matériels.

Toute Participante n'étant pas en possession de l'intégralité du matériel obligatoire et/ou possédant du matériel non conforme, ne pourra prendre le départ.

8 / EQUIPEMENTS FOURNIS (prêt) PAR L'ORGANISATION

- Un dossard par personne
- Une Balise de Géolocalisation par Equipe (caution)
- La Feuille de route et un Road Book mentionnant les coordonnées, Caps et Distances des points et balises à trouver /par équipe
- Un carton de pointage (course d'orientation) /par équipe

Tout ce matériel mis à disposition doit être rendu en fin de course

9 / OBLIGATIONS

- Le Dossard ne devra être occulté à aucun moment, et devra être présent au départ et à l'arrivée.
 - **Les équipières devront toujours évoluer ensemble sur le parcours et toujours se présenter ensemble, à chaque C.P (Contrôle Passage) ainsi qu'au départ et à l'arrivée, et ne pourront à aucun moment progresser seule sous peine de DISQUALIFICATION .**
- Des horaires limites de passage aux CP devront être respectés sous peine de ne pouvoir continuer.

Dans l'ensemble : Déclarer sur l'honneur de ne pas souffrir d'une pathologie pouvant mettre en péril sa santé.

Toute participante témoin d'un accident devra dans la mesure de ses moyens et de ses connaissances, porter secours et signaler au plus vite l'accident via le numéro d'urgence, ainsi qu'au premier membre de l'organisation rencontré si possible.

10 / INTERDICTIONS

Toute assistance et toute autre forme de soutien technique par des personnes extérieures à l'organisation est interdit et ce A TOUT MOMENT

L'utilisation du G.P.S est proscrite, tout comme quelque autre moyen de progression.

Aucune autre personne, à part les participantes, ne peut être en possession d'informations liées à l'axe et au tracé général du parcours !

11 / SECURITE

Le parcours est composé de landes, sentiers et pistes aux reliefs variés, ainsi que de petites routes communales, ouvertes à la circulation. Il incombe à chaque participante de respecter scrupuleusement les règles de sécurité inhérentes aux activités de pleine nature, de veiller sans cesse à sa sécurité (gérer sa fatigue...), de respecter le Code de la route, et de ne pas causer de gêne aux autres usagers. **Vous n'êtes en aucun cas prioritaire lors de déplacements sur la voie publique !**

Chaque Participante engage sa seule responsabilité en cas d'accident survenant sur sa personne, suite à une maladresse, ou causant quelque dommage à autrui, et ne pourra en aucun cas, ni elle, ni les siens, reporter quelque responsabilité sur l'Organisateur.

Le numéro de téléphone d'urgence de l'Organisation sera donné à chaque équipe lors du départ de l'épreuve

L'organisation se réserve le droit d'interrompre la progression d'une participante (ou d'une équipe), en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante constatés par un des membres de l'Organisation.

Si le comité d'organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, ou si Obligation de force majeure, à la neutralisation ou à l'annulation de la Manifestation, en totalité ou partie, sans que les équipes puissent demander quelque remboursement ou compensation financière que ce soit.

Toute Participante (et donc équipe) décidant d'abandonner devra prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ; cette dernière se chargera de rapatrier l'équipe vers le village d'arrivée.

Les équipes doivent se conformer aux moyens de progression indiqués par l'organisation.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ainsi que les présentes Conditions de Participation, sans préavis et ce pour des raisons de sécurité ; Cependant il s'engage à informer les Equipes inscrites, des éventuelles modifications.

Ces dernières seront annoncées sur le site Internet de l'évènement www.dropzone-girls.fr

12 / INSCRIPTION

A/ Inscription au Format Classique

Les droits d'inscriptions s'élèvent à **70,00 euros par personne (X 2 ou 3 ou 4 pers) + Frais de Transaction PB Organisation (Non Remboursables)**

+

OPTION Assurance Annulation (facultative et non remboursable) à prendre directement lors de votre inscription sur la Passerelle d'inscription de notre prestataire PB Organisation. Il s'agit d'une option INDIVIDUELLE que chaque participante doit souscrire séparément

(IMPORTANT / L'option assurance annulation doit impérativement être prise à l'inscription, il n'est pas possible d'en bénéficier à posteriori) .

B/ Inscription au Format Challenge Entreprises SOLIDAIRES

Les droits d'inscriptions s'élèvent à **95,00 euros* par personne (X 2 ou 3 ou 4 pers) + Frais de Transaction PB Organisation (Non Remboursables)**

**pour chaque inscription validée a ce challenge solidaire un montant de 25 € servira à financer des dossards solidaires, offerts à des associations locales dont l'objectif est de proposer des soins de supports à des personnes atteintes d'un cancer, de maladies chroniques, ouï bien qui œuvrent pour l'inclusion par le sport ou encore qui luttent contre les inégalités femmes/ hommes...*

+

OPTION Assurance Annulation (facultative et non remboursable) à prendre directement lors de votre inscription sur la Passerelle d'inscription de notre prestataire PB Organisation. Il s'agit d'une option INDIVIDUELLE que chaque participante doit souscrire séparément

(IMPORTANT / L'option assurance annulation doit impérativement être prise à l'inscription, il n'est pas possible d'en bénéficier à posteriori) .

Cette inscription comprend :

L'organisation et la logistique générale sur le raid

La remise d'un Dossard,

La location d'une Balise de Géolocalisation (Obligatoire) .

Le Transfert vers le point de départ (Bus)

Le Document de Route et la réalisation du Road book

01 ravitaillement sur le parcours (x 1) et une Boisson à l'arrivée le dimanche midi.

Un Cadeau de Participation : Bandeau tour de cou + goodies de fin

L'inscription des équipes se fait via la plateforme de notre Partenaire PB Organisation, le lien vous sera communiqué le jour de l'ouverture des Inscriptions sur notre site Internet www.dropzone-girls.fr

Inscription INFORMATIQUE uniquement via la passerelle PBO / Pièces et informations à fournir obligatoirement :

- Renseigner la fiche d'inscription (1/ par personne) avec les infos de chaque participante (MERCI de bien noter le mail de chaque participantes ! pas de Doublons svp !)
 - Un Certificat médical /pers (**modèle obligatoire à télécharger sur notre site / seul ce modèle sera accepté pour valider votre inscription**)
 - Attestation sur l'honneur à cocher lors de votre inscription notifiant : Etre détenteur d'une assurance Responsabilité Civile et d'une Individuelle Accident couvrant des risques encourus personnellement lors des activités pratiquées + justificatifs à télécharger sur votre espace participante individuel lors de l'inscription ou à rajouter ultérieurement !
 - Les présentes Conditions Générales de Participation : signées, lues et approuvées et cochées électroniquement lors de votre inscription (obligatoire)
- **Règlement des frais d'inscriptions pour le Format Classique de 70 €/ pers, soit pour l'ensemble de l'équipe : 140 €** pour les équipes de 2 personnes, **210 €** pour les équipes de 3 personnes et **280 €** pour une équipe de 4 personnes + frais de transaction Inscription PB Organisation (Frais NON remboursables).
- **Règlement des frais d'inscriptions pour le Challenge Entreprises Solidaires, de 95 €/ pers, soit pour l'ensemble de l'équipe : 190 €** pour les équipes de 2 personnes, **285 €** pour les équipes de 3 personnes et **380 €** pour une équipe de 4 personnes + frais de transaction Inscription PB Organisation (Frais NON remboursables).
- + **OPTION Assurance Annulation (facultative et non remboursable)** à prendre directement lors de votre inscription sur la Passerelle d'inscription de notre prestataire PB Organisation (**IMPORTANT / L'option assurance annulation doit impérativement être prise à l'inscription, il n'est pas possible d'en bénéficier a posteriori**).
Bien prendre connaissance des conditions de remboursement en cas d'annulation (franchise)

Montant Total à régler en CB et en 1 seule échéance lors de l'inscription en ligne

Après avoir renseigné la fiche d'inscription pour les 2 /3 ou 4 participantes, et réglé l'intégralité des Frais d'inscription pour votre Equipe (en CB Uniquement) sur le site de PB Organisation, **Vous recevrez un email de la part de notre prestataire PB Organisation confirmant votre inscription, et vous précisant votre N° de DOSSIER à garder précieusement pour pouvoir revenir sur votre espace participante (individuel et nominatif / celui-ci est différent de votre N° de Dossard équipe) + l'attribution de votre numéro de Dossard pour l'Équipe (Mémorisez le bien, celui-ci vous sera demandé dès lors que vous communiquez avec l'organisation de CWO)**

Ne pas oublier également de joindre les documents demandés : CERTIFICAT MEDICAL (MODÈLE OBLIGATOIRE à télécharger sur le moment ou sur notre site internet) + Fiche de renseignements justificatifs d'assurances (MODÈLE OBLIGATOIRE à télécharger sur le moment ou sur notre site internet) et a déposer sur votre espace participante avant le 8 Mai 2025.

- **Prévoir un chèque de caution de 150,00 € par équipe** pour la Balise de Géolocalisation, à déposer obligatoirement le jour du Raid soit le 18 mai au matin

L'inscription des équipes se fait uniquement via le site de notre Partenaire PB Organisation : lien d'inscription en ligne sur le site du raid

Chaque inscription ne sera prise en compte et validée par l'organisation qu'à réception du paiement des frais d'inscriptions et de l'ensemble des documents demandés, correctement complétés sur votre espace participante, et ce par ordre chronologique d'inscription dans la limite des places restantes disponibles (ou dans tous les cas avant la date limite d'engagement établie au 08 MAI 2025 .

13- ASSURANCE et RESPONSABILITÉ

A/ Responsabilité civile organisateur :

L'organisation a souscrit une police d'assurance responsabilité Civile auprès de la compagnie MAIF (assurance multirisques – RAQVAM)

L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route .

L'organisation ne sera pas responsable en cas de vol ou perte d'objet de vos objets personnels, lors de la manifestation.

B/ Responsabilité civile et Individuelle Accident participantes :

Chaque Participante devra s'assurer et attester lors de son inscription, qu'elle dispose bien de sa propre assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident la couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation : **attestation sur l'honneur à valider lors de votre inscription en ligne + justificatifs d'assurance à déposer sur votre espace participante individuel avant le 8 mai 2025**

* Conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, sur notre obligation d'information concernant la recommandation de souscrire une assurance « individuelle accident » :

** La pratique de toutes activités physiques durant raid Dropzone Girls, reste sous la responsabilité de chaque participante : **Nous vous rappelons donc de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle « accidents corporels », couvrant les risques encourus personnellement ..(ex : entorse, fracture, chute...)**

Nous tenons à rappeler les éléments suivants, permettant à chacun de mieux cerner les types d'Assurance demandées :

• **Assurance RESPONSABILITÉ CIVILE** (La responsabilité civile est l'obligation de réparer les dommages causés à autrui)

• **Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT** (est une couverture d'assurance destinée à couvrir les conséquences des dommages corporels subis. Elle vise à se protéger (personnellement) des accidents pouvant survenir dans le cadre d'activités sportives, s ou professionnels)

Cette dernière est en fait une assurance de dommages couvrant, sans recherche de responsabilité, les accidents corporels. Le recours à ce type d'assurance est particulièrement opportun dans toutes les hypothèses où l'assurance de l'association ne jouera pas parce qu'elle n'est pas reconnue comme responsable (par exemple, si on se blesse tout(e) seul(e). Elle prévoit les garanties suivantes : frais de traitements restant à la charge de la victime, perte éventuelle de salaire, conséquences d'une incapacité permanente...

Par ce fait l'organisation ne pourra en aucun cas être poursuivie dans ce type de cas, ou manquement aux règles de bonnes pratiques de ces activités.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident du participant, provoqué par une défaillance physique du fait de sa participation à la course. La participante déclare avoir une parfaite connaissance des risques encourus sur son intégrité physique du fait de sa participation à l'épreuve. La participante confirme et accepte d'être la seule à savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Elle déclare en outre qu'aucun médecin ou autre personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve et s'engage à fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport, selon les termes du règlement.

Les concurrentes attestent sur l'honneur être en possession de Assurances demandées lors de leur inscription en ligne et s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause. **Toute fausses déclarations ou faux certificats médicaux engagent la seule responsabilité de la concurrente ou du médecin prescripteur, mais en aucun cas celle de l'organisation.**

La participante déclare qu'elle a connaissance du fait qu'elle pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou piétons sur le parcours et qu'elle assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la manifestation.

La participante consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant le raid.

Les frais de traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront facturés aux participantes sur la base des tarifs usuels en la matière.

L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet (comme noté dans les CGV de l'événement) . Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

La responsabilité de l'organisation est dérogée dès abandon, disqualification, ou par décision médicale du participant ou autre décision du Directeur de la Course

14 / ANNULATIONS REMBOURSEMENTS

NOUVEAU : Notre prestataire en charge des inscription PB Organisation vous propose une **OPTION ASSURANCE ANNULATION**

IMPORTANT : **L'option assurance annulation doit impérativement être prise au moment de l'inscription, il n'est pas possible de la prendre ultérieurement.** Il s'agit d'une option INDIVIDUELLE que chaque participante doit souscrire séparément

Attention, une fois l'inscription validée, aucun remboursement ne sera possible sauf si adhésion à l'assurance annulation lors de l'inscription (Remboursement de 80% du montant de l'inscription, cf franchise) . Tarif et conditions de souscriptions à valider directement sur la plateforme d'inscription PB organisation lors de l'inscription)

Assurance Annulation /Notice d'information ICI : <http://BeTicketing.cw>

1- Annulation Equipe ou Participantes

Une équipe est considérée comme inscrite dès ouverture d'un dossier en ligne et encaissement du paiement des frais d'inscription de l'équipe. Elle est validée définitivement dès réception de toutes les pièces demandées.

1-A / En cas de demande d'annulation classique justifiée pour une équipe (ex : cas d'un forfait par blessure de l'une des deux coéquipières ou autre...), celle-ci devra avertir l'organisation, par lettre recommandée avec accusé de réception, pour prétendre à un remboursement, déduction faite des frais de dossier et des frais de transaction inscription PB Organisation (NON remboursables) retenus par l'organisation (Barème ci-dessous).

Remboursement dégressif selon le délai entre l'annulation et l'évènement - Les barèmes des retenues sont les suivants :

A/ Inscription au Format Classique :

- Un montant de 30 €/Equipe de 2 pers, de 45 €/Equipe de 3 et 60 €/Equipe de 4 pers sera retenu par l'organisation si l'annulation intervient avant 18 Mars 2025.
- Un montant de 70 €/Equipe de 2 pers, de 105 €/Equipe de 3 et 140 €/Equipe de 4 pers sera retenu par l'organisation si l'annulation intervient entre le 19 Mars et le 18 Avril 2025 .

À partir du 18 AVRIL 2025 aucun remboursement ne sera effectué (100% de l'inscription /personne sera retenue par l'organisation) et aucune dérogation ne sera faite à ces dispositions quelle qu'en soit la raison (maladie, blessure ou remplacement par un tiers).

B/ Inscription au Format Challenge Entreprise Solidaire

- Un montant de 55 €/Equipe de 2 pers, de 95 €/Equipe de 3 et 135 €/Equipe de 4 pers sera retenu par l'organisation si l'annulation intervient avant 18 Mars 2025.
- Un montant de 95 €/Equipe de 2 pers, de 145 €/Equipe de 3 et 190 €/Equipe de 4 pers sera retenu par l'organisation si l'annulation intervient entre le 19 Mars et le 18 Avril 2025 .

À partir du 18 AVRIL 2025 aucun remboursement ne sera effectué (100% de l'inscription /personne retenue par l'organisation) et aucune dérogation ne sera faite à ces dispositions quelle qu'en soit la raison (maladie, blessure ou remplacement par un tiers).

A partir du 18 Avril 2025 : Seules les personnes ayant souscrit l'option assurance annulation pourront prétendre à un remboursement (cf conditions de souscriptions : Remboursement de 80% du montant de l'inscription, cf franchise), et ce complètement indépendamment de l'organisation (pas de remboursement via l'organisation cap women organisation). Remboursement via assurance directement

1-B / En cas de forfait d'une participante, si et seulement si il s'agit d'une équipe de 3 personnes MINI à la base (donc si seulement si il reste deux (2) participantes minimum dans l'équipe), celle-ci devra avertir l'organisation, par mail, **au plus tard 20 jours avant la date de l'épreuve** pour pouvoir prétendre à un remboursement, déduction faite de : 30,00 € pour frais de dossier (Montant forfaitaire minimum retenu), pour une inscription au format Classique et de : 55 € pour frais de dossier (Montant forfaitaire minimum retenu) pour une inscription au Format challenge Entreprise

Passé ce délai, plus de remboursement possible ! Aucune dérogation ne sera faite à ces dispositions quelle qu'en soit la raison (maladie, blessure ou remplacement par un tiers). Seules les personnes ayant souscrit l'option assurance annulation pourront prétendre à un remboursement (cf conditions de souscriptions), et ce complètement indépendamment de l'organisation

1- C En cas remplacement par une autre équipière :

La personne qui cède sa place devra avertir l'organisation, par mail, **au plus tard 20 jours avant la date de l'épreuve** pour pouvoir effectuer ce changement (pas de remboursement possible via l'organisation, la transaction financière doit être effectuée directement entre les participantes). Le transfert devra ce faire ensuite, via l'espace participante de la cédante.

Passé ce délais, plus aucun changement de coéquipière ne pourra être effectué et ce pour des raison d'organisation logistiques et administratives.

1-D / Les équipes ne se présentant pas au départ le jour du raid (en dehors des conditions citées ci-dessus) pour quelque raison que ce soit ne pourront prétendre à aucun remboursement.

2- Modifications, annulation par l'organisation

En cas d'annulation pour des raisons involontaires de la part de l'organisation ou de force majeure, nous vous proposons les Conditions suivantes :

2-A / Modification ou REPORT Date Evènement (Cause Covid ou autre ..)

En cas d'impossibilité à date de vous accueillir pour l'épreuve nous vous proposerons une date de repli entre Juillet et Novembre 2025.

Si cette date de repli ne vous convient pas vous aurez la possibilité :

- Pour les équipes (et non à titre individuel) ne souhaitant pas le report de leur dossard, l'organisation procédera au remboursement de leur engagement dès que possible (suivant conditions ci-dessous) .

Le montant du remboursement est calculé au plus juste en ôtant les frais et coûts de fonctionnement déjà réalisés pour l'organisation.

- Soit un montant de 30 €/Equipe de 2 pers, de 45 €/Equipe de 3 et de 60 €/Equipe de 4 pers si l'annulation intervient à plus de 60 jours avant la date de l'évènement
- Et un montant de 30 € / pers, si l'annulation intervient dans les 60 jours qui précèdent la date de l'évènement.

Ce Montant tient compte du fait que nous serons à un mois du départ de la course et que nécessairement, la quasi-totalité des frais inhérents aura été engagée.

Au surplus, il convient de garder en mémoire que si nous souhaitons conserver notre institution en bon état de marche, nous nous devons de répondre tout au long de l'année à des dépenses incompressibles comme le paiement de deux salariés à plein temps, un loyer mensuel, et des charges fixes de fonctionnement

2-B / En cas d'Annulation Evènement Date Report

En cas d'annulation de l'épreuve sur décision préfectorale ou autre autorité administrative, ou sur décision du bureau de l'association (en cas de forces majeures ou tout élément pouvant mettre en danger les participantes de quelques manières que ce soit) :

- L'organisation procédera au remboursement de leur engagement dès que possible (suivant conditions ci-dessous) .

Le montant du remboursement est calculé au plus juste en ôtant les frais et coûts de fonctionnement déjà réalisés pour l'organisation.

- Soit un montant de 30 €/Equipe de 2 pers, de 45 €/Equipe de 3 et de 60 €/Equipe de 4 pers si l'annulation intervient à plus de 30 jours avant la date de l'évènement.
- Et un montant de 40 € /Equipe de 2 pers, de 60 €/Equipe de 3 et de 80 € / Equipe de 4 pers si l'annulation intervient dans les 30 jours qui précèdent la date de l'évènement.

Ce Montant tient compte du fait que l'organisation est déjà engagée dans l'organisation de l'évènement et que nécessairement, la quasi-totalité des frais inhérents aura été engagée. Au surplus, il convient de garder en mémoire que si nous souhaitons conserver notre institution en bon état de marche, nous nous devons de répondre tout au long de l'année à des dépenses incompressibles comme le paiement de deux salariés à plein temps, un loyer mensuel, et des charges fixes de fonctionnement

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler à tout moment tout ou partie du parcours, en cas de mauvaises conditions météorologiques et ce pour des raisons de sécurité. Elle peut également proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de la manifestation une fois celle-ci débutée et pour des questions météorologiques ou quelque autre évènement de force majeure, les frais d'inscription ne pourront être remboursés et ce sans aucune réclamation que ce soit.

15 / DISPOSITIONS DIVERSES.

Droits à l'image : Toute Participante renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, tout comme elle renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

La signature des deux ou trois participantes lors de leur inscription, vaut acceptation sans conditions, de la totalité des présentes Conditions Générales de Participation

(Dater et ajouter la mention manuscrite : lu et approuvé).

Participante 1

Participante 2

Participante 3

Participantes 4